



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2019 adoptait le règlement suivant :

«RÈGLEMENT 1272 décrétant un emprunt de 80 000\$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la reconstruction du poste de suppression Savane, y incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 80 000\$»

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1272 le 27 mai 2019.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 29 mai 2019.

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA